

Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



Règlement Sportif Général

Titre 2 – Disposition Particulières

PATINAGE ARTISTIQUE SUR ROULETTES

Voté lors du CA du 23 juin 2018

1. Généralités

1.1 Athlètes et catégorie

Tout licencié participant à une rencontre, officielle ou amicale, doit être titulaire d'une licence autorisant la pratique en compétition dans la catégorie d'âge concernée et délivrée par la FFRS pour la saison sportive en cours.

Tout officiel de club doit être majeur et titulaire d'une licence délivrée par la FFRS pour la saison sportive en cours.

Pour participer à une rencontre en compétition officielle, tout compétiteur ou officiel de club doit être licencié dans un club engagé dans une compétition ou bénéficier d'un prêt satisfaisant aux réglementations fédérales en vigueur et ne pas être sous le coup d'une mesure de suspension.

En patinage artistique, un patineur peut participer aux compétitions de plusieurs activités à savoir :

- solo danse
- solo artistique
- couple danse
- couple artistique
- patinage de groupe

Il n'y a pas de restriction pour participer dans plusieurs spécialités.

a) Pour un patineur solo ou couple artistique deux choix sont possibles :

- ou il participe toujours sous les couleurs de son club d'origine, même s'il pratique une autre spécialité dans un autre club
- ou il participe sous les couleurs de son club d'origine pour une spécialité et sous les couleurs d'un autre club pour l'autre spécialité (points obtenus divisés par le nombre de clubs composant l'équipe/couple).

Dans le deuxième cas, le club d'origine doit effectuer sur le site fédéral une demande de prêt suivant l'exemple ci-dessous :

Cas de Melle DUPONT qui est licenciée au club X pour la spécialité solo artistique et qui souhaite faire les compétitions sous les couleurs du club Y en solo danse.

-Le club d'origine X doit aller dans Rollskanet→structure et licence →mon club→aller sur la ligne du licencié

DUPONT→cliquer sur le cadenas

-Une nouvelle page s'affiche

A ce jour, les spécificités du patinage artistique n'apparaissent pas, cela fera l'objet d'une modification l'année prochaine.

-Le club d'origine X doit alors cocher « prêt dans une autre discipline », laisser en discipline « artistique » et dans « motif du prêt « expliquer le cas de Melle DUPONT qui souhaite faire du solo artistique dans le club X et pratique du solo danse sous les couleurs du club Y.

b) Pour un patineur solo ou couple artistique qui souhaite faire du patinage de groupe avec un autre club :

Le club d'origine doit effectuer la même démarche que dans le cas A, sous-entendu que le club d'origine n'a pas d'activité de la spécificité concernée du patinage de groupe dans son club (quartet jeunesse, quartet senior, show jeunesse, show petit groupe, show grand groupe, précision petit groupe, précision junior, précision grand groupe).

c) Pour un patineur solo, couple artistique ou patineur de groupe qui souhaite participer à une autre spécialité groupe dans un autre club

Il s'agit là d'une « entente ». Le patineur concerné, avec l'accord de son club d'origine, pourra participer aux compétitions de groupe dans la spécialité groupe choisie avec un autre club.

Exemple de Melle DUPONT qui pratique la spécialité « quartet sénior » dans son club d'origine X et qui souhaite pratiquer la spécialité « show grand groupe » avec le club Y.

Dans ce cas, aucun prêt ne sera exigé.

Melle DUPONT sera engagée en « show grand groupe » sous le nom du groupe mais sera toujours identifiée sous les couleurs de son club d'origine.

Notons qu'un même patineur peut être prêté à un club Y pour faire par exemple du couple danse et faire partie d'une « entente » pour participer en patinage de groupe avec le club Z.

Toutes les demandes doivent parvenir au plus tard le mercredi midi à la Fédération car elles sont traitées tous les jeudis.

- Les catégories sont déterminées en fonction de l'âge du patineur au 1^{er} janvier de l'année : 6 ans révolus minimum (pour 2018 : né en 2011).
- La catégorie couple danse est déterminé par l'âge du plus âgé et par l'âge du garçon pour le couple artistique.
- Il n'est pas possible de participer dans plusieurs divisions pour une même spécialité.
- Une fois la participation à un Open, il n'est pas possible de changer de catégorie ou division pour le suivant.
- Les patineurs étrangers licenciés à la FFRS sont acceptés sur les compétitions nationales uniquement s'ils résident en France.
- Les athlètes étrangers doivent être identifiés comme tels par le club d'adhésion au moment de l'inscription à une compétition.
- Le simple surclassement concerne les athlètes qui désirent pratiquer dans une catégorie d'âge immédiatement supérieure dans l'objectif d'être en concurrence avec un niveau supérieur à celui normalement réservé à sa catégorie d'âge. Cela ne s'applique qu'aux patineurs DN1. Voir la réglementation fédérale médicale en vigueur.
- Les demandes de double surclassement doivent être adressées pour aval à la Commission médicale de la FFRS via le département licences de la FFRS.
- Une procédure de mutation est à respecter pour les compétiteurs Cadet à Senior finalistes du Championnat de France (cf procédure fédérale)

1.2 Classement annuel des clubs

1.2.1 Présentation

Ce classement a pour objectif :

- de situer un club dans le paysage national en prenant en compte l'ensemble des spécialités et composantes sportives, du plus jeune au plus valeureux sélectionné en équipe de France
- de considérer la valeur individuelle de chaque athlète lors des compétitions officielles et selon son niveau sportif
- de valoriser l'effort de licenciement des clubs
- de rendre compte des efforts produits par les clubs dans la mise en œuvre des orientations fédérales
- de valoriser la progression des clubs auprès des collectivités locales

Le choix des critères n'étant pas aisé, les règles d'attribution des points s'appuient beaucoup sur les critères que le ministère prend en compte :

- valorisation des 8 premiers
- valorisation des catégories présentes en Championnat du Monde et Championnat d'Europe
- valorisation des disciplines et spécialité reconnues Haut Niveau

1.2.2 Règles de calcul

Prise en compte des compétitions nationales uniquement.

Prise en compte du classement des 2 meilleurs Open.

Les éventuels étrangers sont sortis du classement.

Pas de pondération entre Filles et Garçons.

Pas de pondération entre FI et FL en artistique.

En danse, prise en compte du combiné (exception en Mini solo et couples où on prend le classement DI, le libre étant facultatif).

Pondération entre les catégories suivant les tableaux d'attribution des points.

En cas de non-participation à une compétition, pas de points attribués.

Prise en compte du club d'appartenance au moment du résultat officiel de la compétition.

- Cas du regroupement d'athlètes/clubs (Couple, Groupe)
Engagement sous le nom du club où chaque patineur est licencié pour les couples.
Engagement sous une entité pour les groupes, en précisant le club d'appartenance de chaque patineur.
Points obtenus divisés par le nombre de clubs composant l'équipe.
- Cas de l'accueil d'athlètes (Couple, Groupe, Solo)
Engagement sous le nom d'un seul club et totalité des points attribués à ce club.
Un patineur licencié dans un club peut pratiquer une autre spécialité en individuel dans un autre club :
 - engagement pour cette autre spécialité sous le nom du club où le patineur est licencié,
 - ou engagement pour cette autre spécialité sous le nom du club d'accueil. Points obtenus pour cette autre spécialité attribués au club d'accueil.

1.2.3 Epreuves prises en compte

- Solo Artistique Figures Imposées
- Solo Artistique Figures Libres
- Solo Artistique In-Line
- Couple Artistique
- Solo Danse Combiné (sauf Mini)
- Couple Danse Combiné (sauf Mini)
- Patinage de groupe

1.2.4 Coefficients par compétition nationale

	Open DN2	Open DN1	Finale DN2	Finale DN1	Inter. de Grp
Danse	1	2	1	3	-
Artistique	1	2	1	3	-
Groupes	-	-	-	5	2

1.2.5 Attribution des points suivant les classements

SOLO ARTISTIQUE / DANSE / IN-LINE - COUPLE ARTISTIQUE / DANSE																	
X = nombre de patineurs engagés dans la catégorie																	
Catégorie	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}
Senior	X+ 100	X+ 90	X+ 85	X+ 75	X+ 70	X+ 68	X+ 66	X+ 64	X	X-1	X-2	X-3	X-4	X-5	X-6	X-7	Etc ...
Junior	X+ 75	X+ 65	X+ 60	X+ 50	X+ 46	X+ 44	X+ 42	X+ 40	X-1	X-2	X-3	X-4	X-5	X-6	X-7	X-8	Etc ...
Jeunesse	X+ 50	X+ 40	X+ 35	X+ 25	X+ 22	X+ 20	X+ 18	X+ 16	X-2	X-3	X-4	X-5	X-6	X-7	X-8	X-9	Etc ...
Cadet	X+ 50	X+ 40	X+ 35	X+ 25	X+ 22	X+ 20	X+ 18	X+ 16	X-2	X-3	X-4	X-5	X-6	X-7	X-8	X-9	Etc ...
Espoir	X+ 45	X+ 35	X+ 30	X+ 20	X+ 18	X+ 16	X+ 14	X+ 12	X-3	X-4	X-5	X-6	X-7	X-8	X-9	X-10	Etc ...

PATINAGE DE GROUPE																	
X = nombre de patineurs engagés dans la catégorie																	
Catégorie	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}
SGG																	
SPG PGG	X+ 70	X+ 60	X+ 55	X+ 45	X+ 40	X+ 38	X+ 36	X+ 34	X	X-1	X-2	X-3	X-4	X-5	X-6	X-7	Etc ...
QSe	X+ 60	X+ 50	X+ 45	X+ 35	X+ 30	X+ 28	X+ 26	X+ 24	X	X-1	X-2	X-3	X-4	X-5	X-6	X-7	Etc ...
PJu QJe SJe	X+ 50	X+ 40	X+ 35	X+ 25	X+ 22	X+ 20	X+ 18	X+ 16	X	X-1	X-2	X-3	X-4	X-5	X-6	X-7	Etc ...
PPG	X+ 40	X+ 30	X+ 25	X+ 16	X+ 14	X+ 12	X+ 10	X+ 8	X	X-1	X-2	X-3	X-4	X-5	X-6	X-7	Etc ...

